



INSIGNE PARRAIN DE NOUVEAU MEMBRE

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

ORIGINE DU PROGRAMME

Le programme Insigne Parrain de nouveau membre est une initiative approuvée par les administrateurs du Rotary pour reconnaître les efforts des Rotariens qui parrainent des nouveaux membres. Officiellement lancé en janvier 2014, il reprend rétroactivement toutes les informations qui nous sont parvenues depuis le 1^{er} juillet 2013. Une [brochure](#) est également disponible.

ÉLIGIBILITÉ

Tous les parrains de membres admis à partir du 1^{er} juillet 2013 sont éligibles et peuvent donc recevoir cet insigne. Il est également possible de signaler que l'on ne souhaite pas recevoir cet insigne directement sur Mon Rotary ou en envoyant un message à MembershipAwards@rotary.org, un fax au +1-847-556-2190 ou un courrier au siège du Rotary à « Membership Recognition, 1560 Sherman Avenue, Evanston, Illinois 60201 USA ».

QUE REÇOIT-ON ?

Les Rotariens reçoivent un insigne sur fond bleu après leur premier parrainage. Les supports sont ensuite déclinés dans des couleurs différentes selon le nombre de membres parrainés.



QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

La procédure est presque entièrement automatisée puisqu'elle repose sur les informations saisies par les dirigeants de club dans Mon Rotary. Lorsque l'information est reçue dans la base de données du Rotary, NetForum, les insignes sont automatiquement envoyés. Actuellement, il n'est possible de désigner qu'un parrain par nouveau membre. De même, s'il n'y a pas de parrain, sélectionner l'option « Pas de parrain ». Les insignes ne peuvent pas être commandés par e-mail et il est possible d'obtenir plus d'informations en écrivant à membershipawards@rotary.org.

À QUI SONT ENVOYÉS LES INSIGNES ?

Ils sont envoyés aux présidents de club à qui il est demandé de les remettre lors d'une réunion de club.

COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR RECEVOIR L'INSIGNE ?

Une fois que la base de données du Rotary contient les informations sur le nouveau membre et le parrain, ce dernier reçoit un e-mail et a deux semaines pour signaler s'il souhaite ou non recevoir son insigne. L'envoi est alors effectué, le cas échéant, et l'acheminement du colis peut prendre jusqu'à trois semaines. Afin d'optimiser nos ressources, nous utilisons le même système que pour les témoignages de reconnaissance de la Fondation Rotary.

EST-IL POSSIBLE DE SUIVRE LE COLIS ET LES ACTIVITÉS DES PARRAINS ?

La liste des nouveaux membres et de leur parrain est disponible par club dans Rotary Club Central sur Mon Rotary. Tous les dirigeants de club ont par ailleurs accès à ces rapports. Le champ Expédition vous renseigne sur l'envoi et il est possible d'obtenir plus d'informations en écrivant à membershipawards@rotary.org.

NOUS SOUHAITONS REMETTRE SON INSIGNE À UN PARRAIN LA SEMAINE PROCHAINE LORS DE LA CÉRÉMONIE D'INTRONISATION DU NOUVEAU MEMBRE. EST-IL POSSIBLE DE RECEVOIR L'INSIGNE PLUS RAPIDEMENT ?

Ce n'est actuellement pas possible, car le nombre important de nouveaux membres dans le monde nous oblige à utiliser le mode d'expédition automatique existant déjà au Rotary. Or ce dernier ne propose pas d'option pour un envoi plus rapide.

QUE SE PASSE-T-IL SI LE PARRAIN N'A PAS D'ADRESSE E-MAIL ?

Lorsqu'un nouveau membre rejoint un club, son parrain reçoit un e-mail pour l'informer de la possibilité de recevoir un insigne. Si le parrain n'est pas identifié, le message est envoyé au secrétaire du club pour obtenir son nom. Ensuite, si l'e-mail du parrain n'apparaît pas dans NetForum, une nouvelle demande est envoyée au secrétaire pour l'obtenir.

L'e-mail de notification envoyé au parrain contient le lien lui permettant d'accepter ou de refuser de recevoir l'insigne. C'est pour cette raison qu'il est important d'obtenir une adresse e-mail. Si ce n'est pas le cas, un courrier est envoyé et l'envoi de l'insigne est suspendu jusqu'à réception d'une réponse. Cette procédure est donc bien plus longue.

ET SI LE PARRAIN PARTAGE SON ADRESSE E-MAIL AVEC QUELQU'UN D'AUTRE ?

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, la base de données du Rotary n'autorise pas les Rotariens ou les clubs à partager une même adresse e-mail.

QUE FAIRE SI LE PARRAIN EST MEMBRE D'UN AUTRE CLUB ?

Le programme suit les directives du Rotary qui définissent les « parrains » comme des Rotariens qui invitent des prospects dans leur propre club et qu'à la suite de cette invitation, ces derniers deviennent membres du club. Signaler un membre potentiel à un autre club n'est pas une condition éligible, car l'adhésion du nouveau membre n'est pas garantie. De même, ce programme de reconnaissance des parrains de nouveaux membres ne prend pas en compte les membres fondateurs de nouveaux clubs.

QU'EN EST-IL DES PARRAINAGES AYANT EU LIEU AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2013 ?

Nous comprenons que certains puissent être déçus de l'absence de prise en compte des activités réalisées avant le 1^{er} juillet 2013. Il n'est malheureusement pas possible de reconnaître rétroactivement l'ensemble des parrainages de l'histoire du Rotary.

MEMBRES TRANSFÉRÉS / ANCIENS ROTARIENS

Inviter un ancien Rotarien ou un membre transféré d'un autre club dans le sien est une activité éligible pour l'insigne Parrain de nouveau membre. Le club décide, à sa discrétion, s'il considère qu'il s'agit d'un parrainage.

NOUS UTILISONS CLUBRUNNER. LES INFORMATIONS SONT-ELLES INTÉGRÉES DANS LA BASE DE DONNÉES DU ROTARY ?

Vous pouvez continuer d'utiliser ClubRunner. Il existe cependant plusieurs conditions* à respecter pour que ClubRunner continue de communiquer correctement avec la base de données du Rotary. Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, les données ne seront pas intégrées et un e-mail sera envoyé aux services Données qui les saisira manuellement. La situation est un peu différente pour les informations sur le parrain, car si ce statut est ajouté alors que le nouveau Rotarien est déjà inscrit dans ClubRunner, la base de données du Rotary ne recevra pas cette information. Dans ce cas, nous vous recommandons de fournir l'adresse e-mail des parrains au moment où vous saisissez les informations sur le nouveau membre dans Mon Rotary.

- * 1. Le numéro de club saisi dans la base de données du fournisseur est le même que dans celle du Rotary. Dans le cas contraire, les données ne sont pas transférées automatiquement.
- 2. Tous les numéros de membre sont saisis correctement dans la base de données du fournisseur. Dans le cas contraire les mises à jour ne seront pas intégrées (même si le numéro de club est correct).
- 3. L'intégration des données ne fonctionne que pour les clubs actifs ou suspendus. Elle cesse de fonctionner pour les clubs temporairement radiés pour non-paiement des cotisations.
- 4. Seuls les membres dont le statut est Actif dans la base de données du Rotary ont leurs informations mises à jour via l'intégration des données.
- 5. Les dirigeants de club doivent choisir l'un des fournisseurs certifiés par le Rotary.
- 6. L'utilisateur autorisé pour le club (ce n'est pas forcément l'un des dirigeants) doit choisir l'option d'intégration directe sur le site du fournisseur. Dans le cas contraire, les mises à jour ne seront pas intégrées directement dans la base de données du Rotary mais envoyées aux services Données pour être saisies manuellement.
- 7. Chaque fournisseur certifié n'est autorisé qu'à mettre certaines données à jour. La liste des fournisseurs et leurs autorisations est disponible sur Mon Rotary/Gestion/Outils/Intégration des données.

PEUT-ON COMMANDER DES BROCHURES IMPRIMÉES ?

La [brochure](#) est uniquement disponible en ligne afin de limiter les coûts de production et d'expédition. N'hésitez cependant pas à l'imprimer si vous en avez besoin.

LE PROGRAMME EST-IL CONTINU ?

Oui, le programme n'est pas lié aux années rotariennes. Le niveau de reconnaissance continue de s'additionner tant que le Rotarien parrain est actif.

GALERIE

Les récipiendaires de niveau or apparaissent sur <https://www.rotary.org/myrotary/fr/document/104226>